

Comment classer mon office de tourisme ?

Votre contact

Leslie Dejardin

Coordinatrice du réseau
Offices de Tourisme

☎ 03 64 60 60 26

✉ leslie.dejardin@oisetourisme.com

Tarif 

Gratuit

inclus : l'assistance pour la
constitution du dossier

Pour qui 

Office de tourisme

Conditions 

- Être un office de tourisme de l'Oise
- Avoir missionné un référent sur le sujet

Lieu 

OISE TOURISME
22, place de la Préfecture
60000 Beauvais
et sur site.

Les offices de tourisme peuvent demander leur classement dans le cadre d'une démarche volontaire. Un plus assurément car le classement constitue un levier puissant pour renforcer son rôle de fédérateur au niveau du développement touristique de sa zone géographique d'intervention ; il permet en outre aux collectivités d'accéder à certains avantages: comme d'obtenir la dénomination de commune touristique ou d'accéder au classement en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Oise Tourisme vous aide à constituer votre dossier: catégorie I ou II? En quoi consistent les critères? Comment prouver que...? Quelle est la procédure d'instruction? On vous dit tout!

Pour ceux pour qui le classement actuel arrivera bientôt à échéance, Oise Tourisme vous accompagne plus spécifiquement sur le « décodage » de la nouvelle réforme de classement, en vigueur depuis le 1er juillet 2019.



DESSCRIPTIF

1^{ère} étape Assimiler les fondamentaux

Le classement mis en place à la fin de l'année 2010 a permis une professionnalisation des offices de tourisme en définissant 3 modèles de structures, déterminés en fonction des ambitions de la collectivité. Il s'appuyait alors sur 48 critères en rapport avec l'organisation et la gouvernance interne de la structure, l'accueil physique des touristes mais peu – trop peu ! – en rapport à la relation numérique avec les cibles.

2^{ème} étape : constituer son dossier

Oise tourisme vous accompagne dans les différentes étapes de la démarche de classement de votre office de tourisme !

- 1 Identification de la catégorie accessible en fonction du profil de la structure et de ses ambitions stratégiques
- 2 Appréhension des critères de classement
- 3 Constitution du dossier
- 4 Coordination avec les services de de la Préfecture en charge de l'instruction